

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

CADRE TYPE DU SCHEMA D'ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS (SOGED)

L'acheteur exerçant la maîtrise d'ouvrage

Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest

Représentant du Maître d'ouvrage (RMO)

M. le Directeur interdépartemental, par délégation de signature de M. le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, par arrêté n°23-059 du 11 avril 2023

Objet de la consultation

Fourniture, transport et livraison de fondants routiers sur le réseau routier de la DIR Nord-Ouest

SOMMAIRE

	Pages
CHAPITRE 1 . IDENTIFICATION DES TRAVAUX ET DES PARTIES CONCERNÉES.....	3
1.1. Objet du marché.....	3
1.2. Maître d'ouvrage.....	3
1.3. Entreprise(s).....	3
CHAPITRE 2 . CHAMP D'APPLICATION DU SCHÉMA D'ORGANISATION DE GESTION DES DÉCHETS.....	3
CHAPITRE 3 . DÉFINITION DES INTERVENANTS « ENTREPRISE ».....	3
3.1. Direction des opérations.....	3
3.2. Entreprises sous traitantes.....	4
3.3. Responsable « gestion des déchets ».....	4
CHAPITRE 4 . ORGANISATION LIÉE AU SUIVI DES DÉCHETS.....	4
CHAPITRE 5 . IDENTIFICATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS.....	4

CHAPITRE 1. IDENTIFICATION DES TRAVAUX ET DES PARTIES CONCERNÉES

1.1. Objet du marché

Les prestations, objet du présent marché, concernent :

- Fourniture, transport et livraison de fondants routiers sur le réseau routier de la DIR Nord-Ouest

Les lieux d'exécution des prestations sont les suivants : les trois districts de la DIR Nord-Ouest (départements 14, 27, 28, 37, 41, 50, 60, 61, 76, 78 et 80) :

District de Normandie-Centre :

Secteur d'Evreux :

CEI d'Evreux (27), de Verneuil-sur-Avre (27) et d'Alençon (61).

Secteur Dreux :

CEI de Chartres (28), de Châteaudun (28), de Dreux (28) et de Vendôme (41)

District Manche-Calvados :

CEI de Bayeux (14), de Mondeville (14) et de Villers-Bocage (14), de Fleury (50), de Poilley (50), de Saint-Lô (50) et de Valognes (50).

District de Rouen :

CEI de Bouttencourt (80), de Criquetot-sur-Longueville (76), de Gonfreville-l'Orcher (76), de Ferrières-en-Bray (76), d'Isneville (76), de Maucombe 76 et de Rouen (76).

1.2. Maître d'ouvrage

Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest (DIR NO).

1.3. Entreprise(s)

Indiquer le nom de l'entreprise mandataire, le nom de son responsable pour le marché et ses coordonnées.

Indiquer le nom des éventuelles entreprises sous-traitantes, le nom de leur responsable respectif pour le marché et leurs coordonnées.

CHAPITRE 2. CHAMP D'APPLICATION DU SCHÉMA D'ORGANISATION DE GESTION DES DÉCHETS

L'entreprise indiquera les actions entrant dans le champ d'application de son SOGED et les raisons motivant la non prise en compte de certaines rubriques.

CHAPITRE 3. DÉFINITION DES INTERVENANTS « ENTREPRISE »

3.1. Direction des opérations

Indiquer le nom du cadre technique qui dirigera les opérations. S'il n'est pas connu à ce stade, indiquer au moins son niveau et sa qualité.

3.2. Entreprises sous traitantes

Lister les entreprises susceptibles d'intervenir pour la livraison de sel vrac dans les centres. Plusieurs entreprises peuvent être proposées, la liste peut être non exhaustive.

3.3. Responsable « gestion des déchets »

Indiquer le nom du responsable de la gestion des déchets sur le site de l'opérateur portuaire.

S'il n'est pas connu à ce stade, indiquer au moins son niveau et sa qualité.

CHAPITRE 4 . ORGANISATION LIÉE AU SUIVI DES DÉCHETS

Décrire les dispositions d'ordre organisationnel que l'entreprise prendra en matière de gestion des déchets. L'entreprise expose et s'engage sur :

1. La quantification des déchets

A partir des matières premières, estimer les quantités d'emballages (à valoriser), les chutes de matériaux (à trier), ainsi que la part éventuelle des déchets résiduels à envoyer vers des installations de traitement.

2. Le tri sur le site des différents déchets

Indiquer les précautions et dispositifs que l'entreprise compte mettre en place pour effectuer un tri primaire sur le site des différents déchets . L'organisation mise en œuvre doit permettre de privilégier le recyclage.

3. Les méthodes de séparation des différents déchets

Indiquer les moyens qui seront mis en œuvre pour ne pas mélanger les différents déchets (bennes, stockage, localisation etc...).

4. Les conditions de stockage des différents déchets

Indiquer les centres de stockage et/ou centre de regroupement et/ou unités de recyclage vers lesquels seront acheminés les différents déchets, en fonction de leur typologie et en accord avec le gestionnaire devant les recevoir.

5. Les modalités retenues pour assurer le contrôle, le suivi et la traçabilité

Indiquer les modalités qui seront retenues pour assurer le contrôle, le suivi et la traçabilité quant à la prise en charge des déchets.

6. Les moyens matériels et humains

Indiquer, de manière détaillée, les moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer les différents éléments de gestion des déchets.

CHAPITRE 5 . IDENTIFICATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Elles seront définies sous forme de tableau :

- les principaux déchets engendrés par les travaux et les matériaux utilisés ;
- les mesures prises pour les trier de manière primaire sur le site ;
- les mesures prises pour les évacuer vers des centres spécialisés.